



**AMAP Le Panier de la Guinguette  
PIERREFITTE SUR SEINE  
Contrat d'engagement champignons  
d'octobre 2025 à juin 2026**

Entre

La champignonnière « La Marianne » 3 rue Thérèse Léthias - Carrières de Méry sur Oise 95540,  
représentée par M et Mme Zamblera dit producteur partenaire.

Et le ou la membre de l'AMAP de Pierrefitte sur Seine

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Email : .....

**Les SOUSCRIPTEURS et LE PRODUCTEUR s'engagent :**

1. à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP, ainsi que dans le règlement intérieur et les statuts de l'AMAP – Le Panier de la Guinguette dont ils ont pris connaissance;
2. à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies etc...);
3. à informer le collectif des soucis rencontrés;

**Les SOUSCRIPTEURS s'engage(nt) à :**

- Préfinancer la production,
- Venir chercher sa récolte lors de la distribution qui aura lieu le dernier mercredi de chaque mois sauf exception
- Gérer ses absences, aucun remboursement ne sera effectué,
- Se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la période d'engagement (facultatif).

**Le PRODUCTEUR PARTENAIRE s'engage à :**

- Livrer des produits diversifiés de qualité, frais et de saison, issus exclusivement de son exploitation chaque mois de septembre 2025 à juin 2026, soit 10 fois.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des travaux et accueillir les adhérents-e-s sur son exploitation pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation du prix, la provenance des produits et les méthodes de production.
- Quelle que soit la durée de l'engagement, à prévenir, au moins trois semaines avant l'échéance du contrat en cours, de l'arrêt de leur activité.

**Livraisons au local de l'AMAP situé dans le marché couvert place Jean Jaurès à Pierrefitte sur Seine de 18h30 à 19h30, accès véhicule livraison par l'allée Gérard Philippe.**

le : 01/10, 29/10, 26/11, 17/12, 28/01, 25/02, 25/03, 29/04, 27/05, **15/06** soit **10 distributions**.

**Ponctuellement selon saison ou offre, des girolles, chanterelles ou trompettes peuvent être fournies comme champignons du mois.**

| Panier choisi<br><b>livraison déjà pesée</b>                                                    | Prix total pour 10 paniers | Paielement                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| Panier mensuel à 10 euros<br>500 gr de champignons de Paris<br>+ variété du mois (200 à 500gr)  | 100 euros                  | 2 chèques de 50 euros                     |
| Panier mensuel à 14 euros<br>1 kg de champignons de Paris +<br>variété du mois (200 à 500gr)    | 140 euros                  | 2 chèques de 70 euros                     |
| Panier mensuel à 18 euros 1 kg<br>de champignons de Paris + 2<br>variétés du mois (200 à 500gr) | 180 euros                  | 2 chèques de 90 euros ou 3 chèques de 60€ |

Règlements des paniers : par chèques à l'ordre de **Bruno ZAMBLERA**

Fait à Pierrefitte sur Seine, le .....

Signature Adhérent :

Signature Producteur :